

Thème 2 Pourquoi et comment aménager le territoire ?

Cours

1. Aménager pour répondre aux inégalités croissantes entre territoires français, à toutes les échelles.

Pourquoi aménager les territoires français ?

L'**aménagement** cherche à **réduire les inégalités** face au logement, aux transports, aux services publics. Il cherche également à **développer l'économie des territoires**.

L'**aménagement** est mené à toutes les échelles : locale, régionale, nationale. Les métropoles



régionales aménagent des quartiers d'affaires, des transports collectifs, des musées pour conserver leur attractivité face aux autres métropoles européennes par exemple.

Les aménagements doivent **tenir compte des trois piliers du développement durable et notamment du respect de l'environnement**. Mais entre la protection de la nature et le développement économique certains projets suscitent des conflits entre acteurs (voir l'EDC sur la NRL de la Réunion).

Les acteurs de l'**aménagement des** territoires.

Face à l'État, les **acteurs de l'aménagement sont nombreux** : municipalités (parfois regroupées pour diminuer les coûts), départements, régions, l'Union européenne, des entreprises privées. Ils peuvent s'associer en fonction de la nature du projet.

Les habitants ne sont pas toujours consultés d'où des conflits parfois avec les acteurs de l'aménagement (exemple : nouvel aéroport de Nantes).

La prospective territoriale améliore l'**aménagement du territoire**.

La prospective territoriale propose des scénarios sur **différents avènements possibles** en réunissant les **acteurs de l'aménagement mais aussi des spécialistes et les habitants**. On observe du co-urbanisme où **concepteurs, décideurs et usagers s'associent pour produire un cadre de vie plus humain** (voir le projet de



Recentre de Bordeaux). La prospective territoriale prend en compte la complexité de **l'aménagement**, le rôle de l'habitant et la nécessité d'un développement durable.

Les métropoles organisent le territoire français.

Afin de renforcer les territoires, le statut de métropole a été créé par la loi du 16 décembre 2010 pour affirmer **le rôle des grandes agglomérations comme moteurs de la croissance et de l'attractivité du territoire.**

À niveau des collectivités territoriales, une métropole est un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) qui regroupe plusieurs communes "d'un seul tenant et sans enclave" qui s'associent au sein d'"un espace de solidarité pour élaborer et conduire ensemble un projet d'aménagement et de développement économique, écologique, éducatif, culturel et social de leur territoire afin d'en améliorer la compétitivité et la cohésion".

La métropole a pour objectif de valoriser les fonctions économiques métropolitaines et ses réseaux de transport et de développer les ressources universitaires, de recherche et d'innovation. Elle assure également la promotion internationale du territoire.



Vocabulaire Aménager pour répondre aux inégalités

Acteurs : ensemble de ceux qui, par leurs comportements, agissent sur l'espace (individus, ménages, associations, entreprises, collectivités territoriales, État, FEDER...). Ce pouvoir d'agir sur l'espace dépend des intérêts, des moyens et des stratégies de chaque acteur. Par leur action collective, les acteurs produisent un territoire.

Aménagement du territoire (l') : ensemble des mesures prises par un État pour développer ses différentes régions en **réduisant les déséquilibres**. Il s'agit donc de chercher à éviter les concentrations excessives dans les principales agglomérations comme les abandons complets de certains espaces ruraux.

FEDER (Fonds européen de développement régional) (le) : l'organisme chargé de favoriser le développement durable et de réduire **l'écart de développement entre les régions de l'U.E. en accordant des aides financières aux régions**.

Propective territoriale : **c'est la démarche qui propose divers scénarios pour le futur d'un espace**. *La prospective s'intéressant au futur, elle s'intéresse - à différentes échelles et échéances spatiales et temporelles - aux conditions et caractéristiques de durabilité et renouvelabilité des ressources (ressources naturelles, ressources énergétiques, ressources génétiques et en biodiversité, ressources spatiales et foncières, ressources sociales et humaines...) utilisées par et pour les différents modes et stratégies de développement (humain, social, économique, agro-environnemental, etc.). Elle s'intéresse aux indicateurs et outils d'évaluation du développement durable. Les régions ont une mission de prospective dans le cadre de leurs compétences en aménagement du territoire, qui se traduit notamment par les SRADDT (Schéma régionaux d'aménagement et de développement du territoire).*



SIG : Le SIG est un système informatique permettant de traiter et communiquer des informations localisables, en mettant en relation des cartes informatisées (cadastre, plan d'occupation des sols, réseaux) avec des bases de **données (propriétaires, liste des rues, permis de construire...)**.

2. Diversité et spécificité des territoires ultramarins.

Les territoires ultramarins français : diversités et éloignement.

Les territoires ultramarins français **sont répartis sur l'ensemble des océans. Cette répartition explique leurs spécificités (voir carte mentale) :**

- ▶ Éloignement de la métropole
- ▶ Insularité (îles)
- ▶ Reliefs accidentés
- ▶ Volcans actifs (Réunion, Antilles)
- ▶ Relief au niveau de la mer (Polynésie française)
- ▶ Climats polaires (Terres australes)
- ▶ Écosystèmes fragiles comme la forêt amazonienne de Guyane
- ▶ **Culture et identité propres aux territoires (langue, musique, arts plastiques...)**



L'aménagement des territoires ultramarins doit répondre à leurs problématiques et valoriser leur territoire. La Nouvelle route du littoral à la Réunion répond autant aux besoins humains **et économiques qu'à la spécificité de l'île** : falaise de bord de mer instable, pluie tropicale, cyclones.

Des aménagements nécessaires pour obtenir l'autonomie économique.

Les territoires ultramarins doivent importer de nombreux produits et sont donc dépendants de la France au niveau économique. Aussi bien au niveau agricole que touristique par exemple, 60% des échanges commerciaux des territoires ultramarins se font avec la métropole.

Peu intégrés avec leur espace proche, ils attirent néanmoins de nombreux migrants régionaux en quête d'une vie meilleure (à Mayotte par exemple). Cette attractivité s'explique par leur niveau de vie, leurs aménagements et les services qu'ils possèdent.

L'État français est un acteur important de l'aménagement des DROM. Il favorise les projets hôteliers et les routes **pour développer l'activité touristique.**

De même, la France favorise le développement de cultures spécialisées (tropicales).

En tant que Régions ultrapériphériques (RUP), **ils bénéficient des aides de l'U.E.** pour financer des aménagements destinés à favoriser leur autonomie économique et combler les écarts de développement avec les autres régions **de l'U.E.**



Leur isolement nécessite d'importantes infrastructures (aéroports, ports) pour accueillir passagers et marchandises.

Vocabulaire Les territoires ultramarins français

DROM : les départements et régions d'outre -mer ; ils sont au nombre de 5 (Guadeloupe, Guyane, Martinique, Réunion, Mayotte).

Collectivités d'outre-mer : territoires français situés hors de la métropole et qui bénéficient de davantage d'autonomie que les DROM : Nouvelle-Calédonie, Polynésie française, Terres australes et antarctiques françaises, Wallis-et-Futuna.

ZEE (une) : zone économique exclusive, espace marin (370 km autour des côtes), sur lequel un État a seul le droit d'exploiter les ressources (pêche, exploitation des gisements sous-marins).

